



## **Cohabitation nocturne à Mon-Repos**

Réponse à la pétition du comité « Les oreilles cassées de Mon-Repos »: « Pour un droit au sommeil de tou-te-s les habitant-e-s »

Rapport-préavis N° 2023 / 28

Lausanne, le 17 mai 2023

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

### **1. Résumé**

La fréquentation en soirée du parc Mon-Repos est parfois intense, provoquant pour le voisinage les nuisances citées dans la pétition en titre. Pour accompagner ces usages festifs du parc Mon-Repos tout en les faisant coexister avec la légitime volonté des habitantes et habitants du quartier de bénéficier de repos nocturne, diverses actions de prévention, de médiation et de répression ont été menées et seront poursuivies. Une sécurisation du garde-corps au niveau Sud du parc est également prévue.

Les parcs lausannois constituent des lieux que la Municipalité souhaite maintenir ouverts au public, en journée, en soirée comme pendant la nuit, ce qui implique également des efforts soutenus pour en maintenir les qualités paysagères et l'intégration dans le quartier. Les dispositions réglementaires à disposition permettent de réguler les comportements nuisant à la tranquillité du voisinage ou à l'ordre public. De ce point de vue, elle tient à maintenir un contact très régulier avec les usagères et usagers du parc pour les sensibiliser tout en dénonçant systématiquement les actes répréhensibles.

### **2. Objet du rapport-préavis**

Le présent rapport-préavis répond à la pétition du comité « Les oreilles cassées de Mon-Repos ». Cette pétition datée de février 2021 et munie de 532 signatures a été renvoyée à la Municipalité le 23 novembre 2021. Elle faisait état d'une situation « particulièrement dégradée depuis le printemps 2020 » d'un point de vue des nuisances sonores et des incivilités ou « d'activités dangereuses ».

Le parc de Mon-Repos fait l'objet, depuis plusieurs années, d'une fréquentation soutenue en soirée, à partir du mois d'avril jusqu'au mois d'octobre, lorsque la météo est clémente. La population usagère est en majorité jeune, soit de 18 à 25 ans environ. Des mineures et mineurs fréquentent également les lieux. Cette fréquentation commence à partir de 19h et peut durer jusqu'à minuit, voire au-delà. À partir de minuit, généralement, si des groupes demeurent, ils deviennent néanmoins moins denses. Les lieux les plus fréquentés sont l'esplanade de la piscine de Mon-Repos (lieu principalement occupé par les noctambules causant les nuisances dont se plaignent les pétitionnaires). La photo satellite ci-dessous illustre la partie Ouest du parc Mon-Repos, comprenant cette esplanade tout comme la Villa, plus à l'Est, où se réunissent aussi, régulièrement, des noctambules. Ce dernier endroit est néanmoins plus abrité que l'esplanade et moins ouvert sur les habitations.

La fréquentation du parc Mon-Repos n'est pas corrélée avec l'usage de la piscine. Les publics sont a priori assez différents. A notre connaissance, il n'y a pas eu de conflits d'usage entre la partie gazonnée sur le front Sud de la piscine, utilisée par la clientèle de la piscine et les personnes fréquentant l'esplanade jouxtant l'extérieur de l'infrastructure sportive. L'horaire de la piscine y est peut-être aussi pour quelque chose : celle-ci ferme à 17h30 les vendredis et samedis (21h15 du lundi au jeudi et 18h30 les dimanches). La rénovation de la piscine, d'avril 2023 à janvier 2024, ne devrait a priori donc pas influencer sur les usages de l'esplanade.

Parc Mon-Repos (partie Nord-Ouest)



© Ville de Lausanne - Service du cadastre / Etat de Vaud / swisstopo / Openstreetmap

Informations dépourvues de foi publique

### 3. Cohabitation à Mon-Repos

Les plaintes autour du parc se sont intensifiées lorsque des mesures ont été prises pour encadrer les rassemblements de groupes de gymasiennes et gymnasiens du Gymnase de la Cité au Talus Curtat, se déroulant en majorité les vendredis entre 16h et 20h. Ces rassemblements, intenses entre 2015 et 2017, ont en effet fait l'objet de mesures diverses pour contenir les débordements et les nuisances pour la population riveraine (conventions passées avec le gymnase, ajout de poubelles, séances de médiation, plantages d'arbres, aménagement de la cour Sud du bâtiment de la Mercerie du Gymnase, passages très soutenus des Correspondantes et Correspondants de nuit (CN) et de la police, interdiction 24h/24 de la musique dans le parc par exemple). Les groupes, si nombreux qu'ils débordaient sur la route et représentaient un danger à plusieurs égards, se situaient en effet dans un lieu à forte réverbération du bruit, peu ou prou sous les fenêtres des personnes résidentes, avec diffusion de musique à forte intensité. Ce lieu a progressivement été délaissé pour l'Esplanade de Mon-Repos, plus vaste, mieux équipée en poubelles et conteneurs, moins proche des habitations et proposant plus d'assises confortables. Les lieux les plus fréquentés par les noctambules jeunes changent périodiquement selon des critères d'habitude divers. Lors des deux derniers étés (2022 et 2021), le bord du lac a fait l'objet d'une utilisation accrue, alors que le parc Mon-Repos et d'autres espaces verts du centre-ville étaient moins courus.

Pour 2022, la police compte en tout une soixantaine d'interventions, dont une cinquantaine pour du bruit dans l'ensemble du parc. La majorité des appels sont effectués après 22h. Lorsque la police se rend sur place, le public rencontré est généralement réceptif aux messages délivrés. L'arrivée de la police suffit, dans la grande majorité des cas, à calmer les personnes présentes. Notons que souvent, sans même que de la musique soit diffusée, le bruit de voix, dans les groupes, suffit à déranger le voisinage.

De la même manière, les CN ne rencontrent que peu de problèmes à sensibiliser le public fréquentant le parc en soirée. Un travail systématique est effectué pour sensibiliser les noctambules aux déchets abandonnés, ce qui est bien accepté et généralement appliqué. Une sensibilisation au bruit, aux questions liées à la consommation d'alcool et à d'autres questions de prévention (solidarité entre pairs pendant la soirée, harcèlement de rue) est également effectuée. La réception aux messages dépend avant tout de l'heure à laquelle les passages sont faits. Notons que les CN n'ont jamais été contraintes et contraints de recourir à l'aide de la police pour des situations d'urgence. Ce recours aux forces de l'ordre s'avère parfois nécessaire dans d'autres lieux, davantage concernés par des problématiques de bagarres ou par des dangers potentiels (individus menaçants, bruit immaîtrisable par exemple).

D'entente entre les CN et la police, lors de week-ends réputés très fréquentés (fin de l'année scolaire par exemple), une coordination fine est mise en place pour assurer des passages plus fréquents dans le parc et délivrer des messages cohérents. Plus largement, un partage régulier d'informations sur l'état de la situation de ce parc comme d'autres espaces publics sensibles est organisé dans le cadre de réunions internes à la Ville<sup>1</sup>.

Pour dissuader les comportements dangereux des noctambules, la barrière au Sud de l'esplanade sera rehaussée, même si elle est actuellement aux normes. Une étude de faisabilité est effectuée également dans le but d'envisager la pose de panneaux solaire photovoltaïques ou thermiques le long de cette barrière. Le rehaussement de la barrière permettra de dissuader les personnes usagères de s'asseoir sur celle-ci. Ce comportement dangereux a été observé par les pétitionnaires.

#### **4. Accès des parcs publics lausannois et cohabitation**

La fréquentation des parcs publics lausannois répond à une forte demande de la population à pouvoir disposer d'espaces verts de qualité. Ces lieux, fréquentés à des heures où une partie de la population riveraine cherche le sommeil, doivent faire l'objet d'un travail minutieux et nuancé afin de concilier des aspirations urbaines différentes, voire parfois contradictoires. La Municipalité est consciente de ces défis et ne souhaite pas renoncer à l'ouverture de ses parcs publics, y compris la nuit. Une telle mesure comprendrait à son tour des inconvénients potentiels en termes de nuisances, selon les lieux nouvellement investis, ainsi que divers risques. En rapport à la superficie de ses espaces verts, Lausanne parvient globalement à accompagner et encadrer les rassemblements pour qu'ils soient conciliables avec le repos du voisinage.

La Municipalité souhaite maintenir des liens actifs avec la population riveraine de Mon-Repos ou de tout autre parc concerné par des problématiques nuisant au voisinage. Comme cela avait été fait au Talus Curtat il y a quelques années, des réunions peuvent être mises en place pour sonder la population et adapter les mesures d'encadrement s'il le faut. Des contacts directs peuvent être organisés entre la Ville et la population concernée pour faciliter la communication.

---

<sup>1</sup> Ce groupe de travail se nomme « Plateforme incivilités » et regroupe plusieurs services : écoles, parcs et domaines, propreté urbaine (Groupe propreté espace public et délégué), jeunesse, police judiciaire (mineures et mineurs), police de proximité, CN, quartiers. Il est animé et coordonné par l'Observatoire de la sécurité et des discriminations et se réunit toutes les six semaines environ hors vacances scolaires.

## **5. Impact sur le développement durable**

Au rehaussement de la barrière Sud décrite ci-dessus, s'ajoutera possiblement la pose de panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques. Cette dernière dépend de différents facteurs architecturaux, pratiques et légaux demandant une étude d'impact conjointe entre les Services industriels, SI-REN S.A. et le Service des parcs et domaines.

## **6. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap**

Le parc est accessible aux personnes en situation de handicap. Ce rapport-préavis n'a pas d'impact de ce point de vue.

## **7. Aspects financiers**

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

## **8. Conclusions**

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2023/28 de la Municipalité, du 17 mai 2023 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse à pétition « Pour un droit au sommeil de tou·te·s les habitant·e·s » du comité « Les oreilles cassées de Mon-Repos ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod

Le secrétaire  
Simon Affolter